
**La commission de la formation et de la vie universitaire
du conseil académique de l'université Jean Moulin
en séance du 3 décembre 2024**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3, L. 712-2 et suivants, L. 841-5, L. 841-8 et D. 852-2 ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2022-12-16-sco du 13 décembre 2022 approuvant le règlement intérieur applicable au fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes et précisant les modes de fonctionnement et d'organisation des deux volets (social et initiatives) ;

Vu les demandes présentées par les associations lors de la commission FSDIE initiatives réunie les 13 et 15 novembre 2024 et les propositions formulées par la commission,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Le FSDIE (fonds de solidarité et de développement des initiatives) constitue le levier financier privilégié pour le développement de l'engagement des étudiants au sein des associations. Il est alimenté par la CVEC (contribution de vie étudiante et de campus).

Deux commissions FSDIE social (aide sociale) et initiatives (soutien financier des projets associatifs étudiants) étudient les demandes de subventions aux associations et d'aides sociales aux étudiants.

Décide

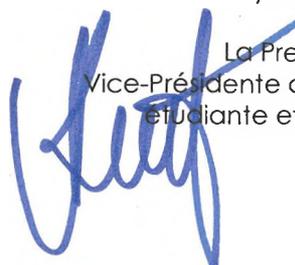
d'attribuer des subventions aux associations au titre du FSDIE initiatives selon les montants figurant en annexe.

Les décisions d'attributions de subventions aux associations seront présentées pour information en conseil d'administration du 17 décembre 2024, dans le cadre de la délégation de compétence du CA au président de l'université.

La présente délibération a été approuvée par :

Nombre de membres présents et représentés :	21
Nombre de voix pour	21
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstention	0

Lyon, le 3 décembre 2024


La Première Vice-Présidente,
Vice-Présidente chargée de la formation, de la vie
étudiante et de l'insertion professionnelle

Nathalie KRIEF

FSDIE volet initiatives
Année universitaire 2024-2025
Commission des 13 et 15 novembre 2024

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
	N°	Nom de l'association	Intitulé du projet	Date du projet	Montant total du projet	Subvention demandée	Subvention accordée	Remarques	Projet DD & RSE
1	1	Improse-toi I	Improse ton éloquence édition 2025	Du 8 au 21 février 2025	4 455,00 €	1 193,00 €	1 200 €		
2	2	ALYDE	Colloque annuel sur l'état actuel du droit dans l'UE	24 janvier 2025	2 866,00 €	2 130,00 €	1 900 €	La commission invite l'association à réduire de moitié le nombre de goodies prévus afin d'obtenir une quantité plus raisonnable, et de ne pas millésimer ceux-ci afin de pouvoir les distribuer à d'autres occasions si besoin.	
3	3	ADPF	Colloque : femmes étrangères et précarité	16 janvier 2025	2 922,28 €	100,00 €	- €	L'organisation du colloque étant inscrite dans la maquette pédagogique du master de Droit Public Fondamental, le financement de ce projet est exclu par le règlement du FSDIE initiatives.	X
4	4	Cie MIR'ARTE	Juste deux ou trois mots	2 mars 2025	3 300,00 €	2 000,00 €	2 000 €		
5	5	Troupe Lyon 3	Once upon a time	28 et 29 mars 2025	6 255,00 €	3 500,00 €	3 500 €		
6	6	Lyon MUN	Lyon MUN 2025	Du 20 au 24 mai 2025	80 138,17 €	15 000,00 €	13 000 €	La commission juge excessif le prix de la location pour le Château de Saint-Priest. Par ailleurs, les partenariats privés en cours de négociation n'ont pas été indiqués dans le budget prévisionnel : il est nécessaire de les prendre en compte dans les recettes prévisionnelles du projet.	
7	7	Polymnie	Concours Polymnie 2024-2025	Mi-janvier à mi-mars 2025	2 583,00 €	490,00 €	500 €	Le partenariat avec Capavocat est à indiquer dans les contributions en nature plutôt que dans les partenariats.	
8	8	Jurist'Jeunes	Concours d'éloquence	10 mars 2025	18 870,00 €	8 000,00 €	5 000 €	La commission conditionne le versement de la subvention à ce que les récompenses ne soient pas faites sous forme de chèques en numéraire, mais sous forme de bons d'achat ou de cartes cadeaux. La commission juge d'ailleurs trop important le montant des récompenses pour les lauréats. Par ailleurs, les partenariats privés sont à indiquer dans le budget prévisionnel du projet. La commission regrette l'absence de devis à jour pour certaines dépenses. Elle estime également que les frais de captation sont élevés, d'autant qu'ils s'ajoutent à des frais de photographie élevés eux aussi. Bien que le projet soit salué par la commission, elle estime que son budget est élevé par rapport aux autres concours d'éloquence organisés par les associations étudiantes.	
9	9	Jean Moulin Post	Voyage culturel : Festival International du Film Politique de Carcassonne	Du 16 au 19 janvier 2025	13 418,00 €	8 960,00 €	8 000 €	La commission demande à l'association de veiller à ouvrir le voyage à tous les étudiants de Lyon 3 et pas uniquement aux adhérents de l'association. Elle demande également à l'association d'augmenter légèrement le montant de la participation étudiante.	
10	10	Jean Moulin Post	19e édition du journal universitaire JMP19	En janvier 2025	1 369,20 €	950,00 €	950 €		
11	11	AM2SID	Cycle de conférence des "Capsules stratégie Défense"	Janvier à avril 2025	1 440,00 €	1 090,00 €	800 €	La commission demande à l'association d'assurer une large communication dans toutes les composantes de Lyon 3. Elle demande également à l'association de solliciter impérativement une subvention auprès de la Faculté de Droit au second semestre.	
12	12	Jeux Moulin	2e Tournoi Mémoire 44 - Lyon 3	1er février 2025	570,00 €	295,00 €	300 €	La commission invite l'association à proposer davantage de places pour les étudiants de Lyon 3 et un peu moins pour les extérieurs, dans la mesure du possible.	
13	13	GAELIS	Distribution campus délocalisés	12 et 19 décembre 2024	5 335,00 €	500,00 €	500 €	Le projet est salué par les membres de la commission. Cependant, la commission juge un peu élevé le montant pour l'achat des denrées par l'association.	X
14	14	GAELIS	Salon de la vie étudiante	31 janvier 2025	12 230,00 €	90,00 €	100 €	Si une future édition du projet a lieu, l'association est invitée à solliciter une subvention auprès de l'APIE de la Métropole de Lyon.	

FSDIE volet initiatives
 Année universitaire 2024-2025
 Commission des 13 et 15 novembre 2024

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
	N°	Nom de l'association	Intitulé du projet	Date du projet	Montant total du projet	Subvention demandée	Subvention accordée	Remarques	Projet DD & RSE
16	15	ADSP	Prix Calliope	Janvier à mars 2025	9 352,31 €	5 178,00 €	5 000 €	La commission estime que le montant de la location de la salle est élevé. Si une future édition du projet a lieu, l'association est invitée à l'organiser à l'Université ou à anticiper très en amont la demande de location de la salle pour bénéficier d'un lieu moins cher.	
17	16	ADSP	Evénements nationaux ARES	Du 17/01 au 12/10/2025	680,00 €	476,00 €	- €	La commission ne souhaite pas financer ce projet puisqu'il s'agit de faire participer un étudiant à un événement organisé par une association extérieure à Lyon 3, il ne s'agit donc pas d'un projet transversal mené par l'association.	
18	17	That's iaelyon	The Game	8 février 2025	10 125,94 €	3 000,00 €	3 000 €	La commission salue le changement de nom du projet afin de le rendre plus transversal. Les partenariats privés restent néanmoins à développer pour diversifier les sources de financement du projet.	
19	18	Lézarzgaco	Elle me dit Danse	15 février 2025	3 307,11 €	900,00 €	900 €	La commission invite l'association à contacter le Service des Sports de Lyon 3, notamment les enseignants de danse, qui pourraient être intéressés pour intégrer le jury de sélection.	
20	19	Lézarzgaco	Vibrasons #10	Du 4 décembre 2024 au 21 mars 2025	8 867,40 €	1 600,00 €	1 600 €	La commission demande à l'association de ne pas remettre de chèque en numéraire aux lauréats, mais de prendre en charge directement les coûts du prestataire. Comme pour la précédente édition, la commission demande à l'association d'être vigilante sur la prestation réellement effectuée par l'intervenant.	
21	20	Lézarzgaco	Hub artistique	8 janvier 2025	1 161,60 €	200,00 €	200 €	Les consommations offertes aux artistes doivent impérativement être sans alcool (ou si ce n'est pas le cas, elles ne doivent pas faire partie du budget, le FSDIE ne pouvant pas financer des projets contenant des dépenses d'alcool).	
22	21	Lyon 3 Orchestra	Concert Handicap International à l'île Ô	4 juin 2025	16 828,00 €	10 013,00 €	- €	La commission ne souhaite pas financer ce projet car le FSDIE n'est pas en mesure de couvrir des projets d'une telle envergure de façon récurrente et pour lesquels les étudiants de Lyon 3 sont peu touchés. Si l'association souhaite présenter à nouveau ce projet, la commission lui conseille de prévoir un dimensionnement plus raisonnable (la location de la salle est notamment très onéreuse). L'association peut également se rapprocher d'étudiants du CNSMD de Lyon préparant le concours de direction d'orchestre si elle souhaite avoir plusieurs chefs pour en alléger la charge de travail. Enfin, l'association est invitée à diversifier ses sources de financement : les recettes de billetterie étant ici intégralement reversées à Handicap International, les recettes prévisionnelles ne sont finalement issues quasiment que du FSDIE initiatives.	
23	22	Lyon 3 Orchestra	Concert immersif à la bougie	13 février 2025	2 917,00 €	2 417,00 €	2 000 €	La commission demande à l'association de solliciter un financement de la part de l'IUT Lyon 3, le projet étant organisé à sa demande. Par ailleurs, l'association doit bien veiller à assurer une bonne communication dans toutes les composantes de Lyon 3, prioritairement à la diffusion auprès du public extérieur.	
24	23	Poll'Gones	Délégation GIMUN	Du 10 au 14 février 2025	8 365,00 €	3 000,00 €	3 000 €	La commission demande à l'association de mettre en place des quotas lors des inscriptions afin de réserver une place substantielle aux étudiants de Lyon 3 inscrits dans d'autres composantes que la Faculté de Droit (il serait judicieux qu'une corrélation soit prévue entre les étudiants qui participent et les pourcentages des subventions demandées à la Faculté de Droit et au FSDIE initiatives).	
25	24	Poll'Gones	Délégation MainMUN	Du 5 au 10 mars 2025	8 140,00 €	3 500,00 €	3 500 €	La commission demande à l'association de mettre en place des quotas lors des inscriptions afin de réserver une place substantielle aux étudiants de Lyon 3 inscrits dans d'autres composantes que la Faculté de Droit (il serait judicieux qu'une corrélation soit prévue entre les étudiants qui participent et les pourcentages des subventions demandées à la Faculté de Droit et au FSDIE initiatives).	

FSDIE volet initiatives
Année universitaire 2024-2025
Commission des 13 et 15 novembre 2024

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	N°	Nom de l'association	Intitulé du projet	Date du projet	Montant total du projet	Subvention demandée	Subvention accordée	Remarques	Projet DD & RSE
25	AMRI		GALAMRI	28 mars 2025	10 296,00 €	5 800,00 €	3 700 €	Comme pour la précédente demande de subvention, des partenariats privés sont prévus par l'association mais pas indiqués dans le budget prévisionnel du projet : il est nécessaire de les prendre en compte dans les recettes prévisionnelles. La commission demande à l'association de veiller à assurer une bonne transversalité au sein des participants, elle y sera attentive au moment du bilan.	
26									
27	26	AS Lyon 3	Course à pied	De février à juin 2025	1 940,00 €	650,00 €	650 €		
28	TOTAL				237 732,01 €	81 032,00 €	61 300 €		2